



ENQUETE NOYADES 2021 RESULTATS PRELIMINAIRES POUR LA PERIODE DU 01/06 au 05/07/2021

Point au 13 Juillet 2021

Santé publique France, avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère de l'Intérieur, du ministère chargé des Sports et du ministère de la Transition écologique, réalise l'enquête NOYADES 2021 entre le 1er juin et le 30 septembre 2021 en France métropolitaine et dans l'ensemble des outremers. Toutes les noyades, qu'elles soient accidentelles ou intentionnelles, prises en charge par un service de secours organisé sur le lieu de noyade et suivies d'une prise en charge hospitalière (passage aux services d'urgence ou hospitalisation) ou d'un décès ont été prises en compte dans l'enquête. Pour chaque cas de noyade, un questionnaire est rempli par les services de secours organisés (pompiers, SAMU-SMUR, etc.) intervenant auprès des victimes de noyade. Les informations sont enregistrées dans une base de données transmise à Santé publique France.

La description des caractéristiques des victimes et de certains éléments de circonstances de survenue de ces noyades permettront de guider les actions de prévention et de règlementation. Ce point épidémiologique contient plus spécifiquement les résultats préliminaires correspondant aux noyades accidentelles survenues entre le 1^{er} juin et le 5 juillet 2021 et pour lesquelles la nature accidentelle a été documentée.

POINTS CLÉS

- Un nombre total de 654 noyades est survenu en France entre le 1er juin et le 5 juillet, incluant 314 noyades accidentelles documentées, dont 79 suivies de décès (25 %). Ce nombre est élevé et représente pour les noyades accidentelles, comparativement à l'enquête 2018 sur la même période, une augmentation de 22 % et de 58 % des décès, respectivement 314 vs 257 et 79 vs 50.
- En 2021, les deux catégories d'âge les plus représentées parmi les noyades accidentelles étaient les enfants âgés entre 0 et 5 ans (21 %) et les personnes âgées de 65 ans et plus (25 %).
- Les noyades suivies de décès en cours d'eau et plan d'eau ont représenté 44 % du total des décès par noyades accidentelles et contrairement à 2018, ces décès n'ont pas seulement concerné les adultes, mais également les enfants et les adolescents.
- Les noyades accidentelles étaient plus nombreuses dans les régions du littoral, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, par rapport aux autres régions.
- Ces noyades sont survenues dans le contexte de levée des mesures de restriction déployées pour la gestion de l'épidémie de COVID-19. Ces mesures se sont traduites notamment par une réduction

importante de l'activité physique et une prise de poids entrainant une probable altération de la condition physique de la population¹.

- L'augmentation du nombre de noyades pourrait donc être au moins partiellement liée à une mauvaise appréhension des capacités physiques ou à une dégradation de l'état de santé au sortir d'une longue période de moindre activité.
- Ces premiers résultats soulignent la nécessité de renforcer la prévention sur le risque de noyades à tous les âges, en insistant sur la reprise progressive de l'activité physique, dont la baignade, tenant compte de l'état de santé de chacun.

Résultats généraux

Entre le 1^{er} juin et le 5 juillet 2021, 654 noyades au total, quelle que soit la nature de l'intentionnalité, ont été enregistrées en France métropolitaine et dans l'ensemble des outremers. Elles ont été suivies de 156 décès (24 %).

Ces 654 noyades étaient réparties en :

- 314 noyades accidentelles, dont 79 décès (25 %);
- 29 noyades intentionnelles (suicide, tentative de suicide, agression), dont 14 décès (48 %);
- 311 noyades d'origine encore indéterminée, en cours d'investigation, dont 63 décès (24 %).

Le nombre de noyades accidentelles était supérieur en 2021 (+ 22 %) comparativement au nombre de noyades accidentelles observé dans l'enquête 2018 sur la même période (314 vs 257, p=0,02)².

Description des 314 noyades accidentelles

Parmi les 314 noyades accidentelles enregistrées selon le lieu de survenue (Graphique 1) :

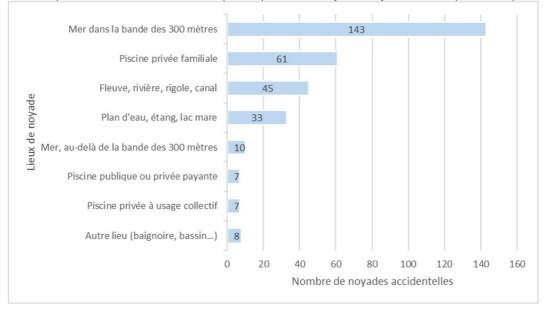
- 49 % (153) sont survenues en mer dont 36 % (55 dont 16 décès) concernaient des personnes de 65 ans ou plus ;
- 25 % (78) sont survenues dans un cours d'eau et plan d'eau, noyades qui concernaient toutes les classes d'âge dans des proportions équivalentes ;
- 23 % (75) sont survenues en piscine dont 65 % (49 dont 4 décès) concernaient des enfants de moins de 6 ans ;
- 3 % (8) sont survenues dans d'autres lieux (baignoire, bassin, etc.).

¹ https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19#block-260858

² Des tests du Chi² ont été réalisés pour toutes les comparaisons entre les enquêtes 2018 et 2021, les résultats présentés sont significatifs au seuil de 5 %.

Graphique 1 / Répartition des noyades accidentelles totales par lieu de noyade

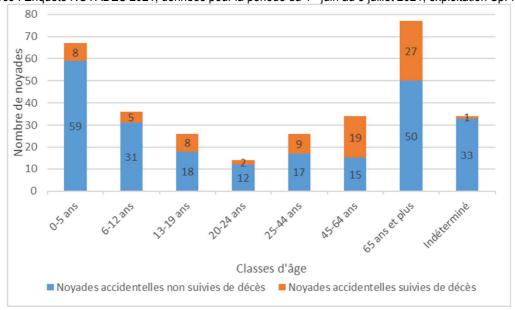
(Source : Enquête NOYADES 2021, données pour la période du 1er juin au 5 juillet 2021, exploitation SpFrance)



Le nombre de noyades accidentelles était plus élevé chez les enfants âgés entre 0 et 5 ans (21 %) et les personnes âgées de 65 ans et plus (25%). La répartition par âge du nombre de noyades accidentelles n'était globalement pas différente entre les deux enquêtes sur la même période.

La proportion de noyades accidentelles suivies de décès différait selon l'âge : elle était de 12 % (8/67) chez les moins de 6 ans contre 35 % (27/77) chez les 65 ans et plus, et jusqu'à 56 % (19/34) chez les 45-64 ans (Graphique 2).

Graphique 2 / Nombre de noyades accidentelles totales et suivies de décès selon l'âge (Source : Enquête NOYADES 2021, données pour la période du 1er juin au 5 juillet 2021, exploitation SpFrance)



Les noyades accidentelles suivies ou non de décès ont été plus nombreuses dans les régions du littoral notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie (Tableau 1). Le nombre de noyades accidentelles était élevé en région Auvergne-Rhône-Alpes, la plaçant en 3ème position, région continentale comptant de nombreux cours d'eau/plans d'eau.

Tableau 1 / Répartition des noyades accidentelles totales et suivies de décès par région

(Source : Enquête NOYADES 2021, données du 1er juin au 5 juillet 2021, exploitation SpFrance)

Région	Nombre de noyades accidentelles (total)	Nombre de noyades accidentelles suivies de décès 8			
Auvergne-Rhône-Alpes	27				
Bourgogne-Franche-Comté	5	4			
Bretagne	19	7			
Centre-Val-de-Loire	7	5			
Corse	3	1			
Grand-Est	8	4			
Hauts-de-France	10	5			
Île-de-France	15	4			
Normandie	7	2			
Nouvelle-Aquitaine	22	8			
Occitanie	76	15			
Pays-de-la-Loire	15	4			
Provence-Alpes-Côte d'Azur	88	10			
Ensemble de l'outre-mer	12	2			
Total	314	79			

Description des 79 noyades accidentelles suivies de décès

Les noyades accidentelles suivies de décès concernaient tous les âges et tous les lieux de noyade (Tableau 2).

Cinquante-huit pour cent des décès sont survenus chez les personnes âgées de 45 ans et plus : 24 % (19) chez les 45-64 ans et 34 % (27) chez les 65 ans et plus.

Les décès en cours d'eau et plansd'eau ont représenté 44 % (35) du total et contrairement à 2018, ces décès n'ont pas seulement concerné les adultes, mais également les enfants et les adolescents.

Le nombre de décès augmentait de 58 % entre 2018 et 2021 (50 vs 79, p=0,01).

Tableau 2 / Répartition des noyades accidentelles suivies de décès par lieu de noyade et âge

(Source: Enquête NOYADES 2021, données du 1er juin au 5 juillet 2021, exploitation SpFrance)

	0-5 ans	6-12	13-19 ans	20-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	>=65 ans	Indéterminé	Total	%
		ans								
Piscines	4	0	0	0	0	2	6	0	12	15
dont :										
Privées familiales	4	0	0	0	0	2	5	0	11	14
Privées à usage collectif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Publiques ou privées payantes	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Cours d'eau	1	2	5	2	3	6	1	0	20	25
Plan d'eau	1	2	2	0	3	2	4	1	15	19
Mer	0	1	1	0	3	8	16	0	29	37
dont :										
< 300 mètres	0	1	1	0	2	7	14	0	25	32
≥300 mètres	0	0	0	0	1	1	2	0	4	5
Autre lieu	2	0	0	0	0	1	0	0	3	4
Total	8	5	8	2	9	19	27	1	79	100
%	10	6	10	3	11	24	34	1	100	

Conseils de prévention

Pour une reprise progressive et sans danger de la nage, notamment après une baisse ou absence d'activité physique :

- Tenez compte de votre état de forme ;
- Ne vous baignez pas si vous ressentez un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons, courbatures...);
- Adaptez l'intensité de votre nage à vos capacités et ne surestimez pas votre niveau de natation. Lors de la reprise de la natation après une interruption privilégiez les distances courtes. Avant de partir nager, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir. Souvenez-vous qu'il est plus difficile et fatiguant de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine;
- N'hésitez pas à consulter un médecin pour vous accompagner dans la reprise de la natation.

A tous les âges, la baignade comporte des risques, des gestes simples peuvent être adoptés pour se baigner en toute sécurité.

Pour les plus petits :

- Apprendre aux enfants à nager le plus tôt possible et les familiariser à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge
- Surveiller les enfants en permanence, toujours rester près d'eux quand ils jouent au bord de l'eau et se baigner avec eux lorsqu'ils sont dans l'eau
- Chaque enfant doit être surveillé par un seul adulte qui en prend la responsabilité
- Porter une vigilance particulière lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité

Pour les adultes :

- Il n'est jamais trop tard pour commencer à apprendre à nager
- S'informer sur les conditions météorologiques et, de manière générale, respecter les consignes de sécurité, les interdictions de baignade et choisir les zones de baignade surveillées signalées par les drapeaux de baignade, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide
- Prévenir un proche avant de se baigner
- Rentrer dans l'eau progressivement surtout après une longue exposition au soleil
- Eviter la consommation d'alcool avant de se baigner

Remerciements

La transmission des données est assurée par les services de secours organisés intervenant auprès des noyés notamment :

- Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS), les Services Territoriaux d'Incendie et de Secours (STIS), les Services d'Incendie et de Secours (SIS);
- Les SAMU-SMUR ;
- La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) et les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS);
- Les services de Police et de Gendarmerie ;
- Les services d'accueil aux urgences générales et pédiatriques, les services de réanimation adulte et pédiatrique et les autres services des hôpitaux et cliniques.

Pour en savoir plus

Page sur les noyades sur le site de Santé publique France https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/traumatismes/noyade/

Auteurs / Rédaction : Aymeric Ung, Arnaud Gautier, Edouard Chatignoux, Nathalie Beltzer, Santé publique France

Contact presse : presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion
Santé publique France
12 rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
www.santepubliquefrance.fr

Date de publication : 13 juillet 2021